

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_069

**Rapporteurs : Irène GIRARD & Gilles SPIGOLON**

### **Objet : 2<sup>ème</sup> campagne de subventions 2021 aux associations**

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	25	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY
Date de convocation			Excusé-es :
9 novembre 2021			
Date d'affichage			Gilles MAYER (procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE) - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX (procuration à Daniel THOMASSIN) - Paul LEMAIRE (procuration à Irène GIRARD) - Camille WINTER (procuration à Bertrand KLING)
22 novembre 2021			
Transmis en préfecture le			
18 novembre 2021			

Rubrique : 7.5.2

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Stéphanie GRUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération 2021.029 du 20 mai 2021,

Vu la délibération 2021.061 du 04 octobre 2021,

Les demandes de subventions des associations sont allouées deux fois par an par le conseil municipal, en mai et en octobre/novembre.

Dans le cadre du budget primitif 2021 et de la décision modificative n°1, une enveloppe de 57 000€ pour les associations et de 60 000€ pour les structures d'accueil du jeune enfant, a été voté le 20 mai dernier.

La présente délibération doit permettre au conseil municipal d'attribuer les dernières subventions 2021 aux associations.

Comme lors de la 1<sup>ère</sup> campagne d'attribution plusieurs critères sont pris en compte pour définir la recevabilité des demandes et le niveau de l'aide attribuée aux associations : les valeurs de l'association, son investissement dans la vie locale et la part d'adhérents malzévillois.

Au vu des demandes de subventions recevables et instruites sur la base des critères énoncés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'approuver les subventions suivantes aux associations dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> campagne de subvention 2021 ; les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2019</b>	<b>Subventions 2020</b>	<b>Subventions demandées 2021</b>	<b>Propositions 2021</b>
<b>Subventions de fonctionnement</b>				
<b>Associations Malzévilloises</b>				
Notre dame du Trupt	3 500 €	7 500 €	<b>3 800 €</b>	<b>3 800 €</b>
Douéraphonies	3 500 €	3 500 €	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>
Malzéville au Mali	1 800 €	3 500 €	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
Ile aux bombes	800 €	600 €	<b>1 000 €</b>	<b>800 €</b>
Karaté	400 €	400 €	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>
Comité de jumelage	Pas de demande depuis 2016		<b>400 €</b>	<b>400 €</b>
FNACA	220 €	220 €	<b>220 €</b>	<b>220 €</b>
Les boules qui piquent	Nouvelle association		<b>118,80 €</b>	<b>0,00 €</b>
Les amis du clos gourmand	Nouvelle association		<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Subventions de fonctionnement</b>				
<b>Associations extérieures</b>				
Secours populaire Français	0 €	600 €	<b>1 000 €</b>	<b>600 €</b>
Banque alimentaire	400 €	600 €	<b>600 €</b>	<b>600 €</b>
SOS Amitiés	0 €	0 €	<b>400 €</b>	<b>200 €</b>
<b>Subventions d'investissement</b>				
<b>Associations Malzévilloises</b>				
LORTIE			<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
Ile aux bombes			<b>1 000 €</b>	<b>500 €</b>
Les amis du clos gourmand			<b>250 €</b>	<b>250 €</b>
Les boules qui piquent			<b>86 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Subvention d'investissement</b>				
<b>Association extérieure</b>				
Secours populaire Français			<b>1 000 €</b>	<b>250 €</b>

Le tableau ci-après présente la synthèse de l'ensemble des subventions au monde associatif malzévillois pour 2021, sous réserve de l'approbation des propositions ci-dessus, soumises au conseil du 15 novembre 2021.

Associations	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions CM 20/05/21	Subvention CM 04/10/2021	Subvention CM 15/11/2020
<b>Subventions de fonctionnement</b>					
<b>Crèches (BP 2021 + DM : 60 000€)</b>					
Halte garderie parentale Les P'tits Lutins	37 000 €	18 500 €	35 000 €		
Crèche la Ribambelle	26 000 €	22 000 €	25 000 €		
<b>TOTAL</b>			<b>60 000 €</b>		
<b>Associations ( BP 2021 + DM : 57 000€)</b>					
<b>Associations Malzéilloises</b>					
MASC	10 000 €	9 500 €	10 000 €		
SCM Sporting Club de Malzéville	7 000 €	9 000 €	7 000 €		
AUCS	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
APEM	3 000 €	3 000 €	3 000 €		
Amicale des aînés Malzéillois	4 500 €	3 000 €	3 000 €		
Culture et Bibliothèque pour tous	1 500 €	1 500 €	1 500 €		
Association pour le Don du Sang Bénévole de Malzéville [ADSB Malzéville]	650 €	650 €	650 €		
Rock Club	450 €	450 €	450 €		
Vélo Loisirs Malzéville [VLM]	380 €	380 €	400 €		
Fam Fam Les Charmilles	400€ (except)	200 €	300 €		
ARSEM	155 €	155 €	200 €		
Notre dame du Trupt	3 500 €	7 500 €			3 800 €
Douëraphonies	3 500 €	3 500 €			3 500 €
Malzéville au Mali	1 800 €	3 500 €			2 000 €
Ile aux bombes	800 €	600 €			800 €
Karaté	400 €	400 €			800 €
Comité de jumelage	Pas de demande depuis 2016				400 €
FNACA	220 €	220 €			220 €
Les boules qui piquent	Nouvelle association				0,00 €
Les amis du clos gourmand	Nouvelle association		100 €		100 €
<b>Subventions de fonctionnement</b>					
<b>Associations extérieures</b>					
Les restos du cœur	1 000 €	1 200 €	1 200 €		
Secours catholique	600 €	600 €	600 €		
Accueil et réinsertion Sociale [ARS]	0 €	0 €	600 €		
Rangers de France du Grand Est			320 €		
AEIM / Adapaei 54	0 €	0 €	100 €		
Secours populaire Français	0 €	600 €			600 €
Banque alimentaire	400 €	600 €			600 €
SOS Amitiés	0 €	0 €			200 €
<b>Subventions d'investissement</b>					
<b>Associations Malzéilloises</b>					
LORTIE					5 000 €
Ile aux bombes					500 €
Les amis du clos gourmand					250 €
Les boules qui piquent					0 €
<b>Subvention d'investissement</b>					
<b>Association extérieure</b>					
Secours populaire Français					250 €
<b>Subvention exceptionnelle</b>					
<b>Associations Malzéilloises</b>					
FNACA (drapeau)				950 €	
<b>TOTAL</b>				<b>54 290 €</b>	
<b>Convention bibliothèque (BP 2021: 2000€)</b>					
Culture et Bibliothèque pour tous	1 881 €	1 335 €	1 689 €		
<b>TOTAL</b>			<b>1 689 €</b>		

[112 inscrits x 15€ et 3 nouvelles inscriptions x 3€]

Vu l'avis favorable de la commission vie locale, culturelle et citoyenne réunie le 08 novembre 2021,

**Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** les propositions de subventions aux associations 2021

**autorise** le versement aux bénéficiaires

**impute** la dépense correspondante au BP 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**